

DE: Sophie de Caen  
Directrice, Secrétariat du F-OMD

DATE: 1<sup>er</sup> novembre 2011

À: Coordonateurs Résidents de l'ONU  
49 pays participant au programme du F-OMD

**OBJET: Fermeture des programmes conjoints du F-OMD**

Chers collègues,

Alors que les programmes conjoints appuyés par le Fonds pour la réalisation des OMD entrent dans les dernières étapes de leur exécution, nous souhaitons vous remercier pour les efforts et contributions que vous avez consentis jusqu'ici, afin de faire progresser le développement, d'encourager l'appropriation des processus de développement par les pays, et d'assurer la mise en œuvre de l'initiative « Unis dans l'action ».

Le Fonds pour la réalisation des OMD travaille actuellement en étroite collaboration avec le bureau du Fonds d'Affectation Multi-donateurs (FAMD) pour **assurer la clôture opérationnelle et financière des programmes** dans les meilleures conditions<sup>1</sup>. Nonobstant le fait que chaque agence des Nations Unies a ses propres règles et réglementations en matière de clôture opérationnelle et financière de programmes, nous profitons de cette occasion pour vous informer que le processus de clôture des programmes conjoints devra prendre en compte ce qui suit :

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2011, un avis officiel du bureau du Fonds d'Affectation Multi-Donateurs (FAMD) est envoyé à chaque programme conjoint six mois avant la date de clôture opérationnelle du programme afin de s'assurer que les équipes et autres comités de gouvernance de ce programme puissent établir en conséquence un plan de clôture de du programme conjoint. Cet avis officiel s'accompagne de l'ensemble des documents à remplir pour officialiser la clôture du programme conjoint.

Dès réception de l'avis et des documents, l'équipe du programme conjoint devra identifier les actions à prendre jusqu'à la date de fin des opérations du programme. L'identification des activités de clôture pourra prendre la forme d'un plan ou d'une « checklist »<sup>2</sup>, et devra comprendre au moins ce qui suit :

- (i) Évaluation finale** : préparer et mener une **Évaluation finale du programme conjoint**. Des termes de références généraux pour la conduite d'évaluations finales et adaptables aux différents contextes des programmes sont disponibles sur notre site Web<sup>3</sup>, ainsi que qu'une « [foire aux questions](#) » et des [conseils généraux pour la rédaction d'un rapport d'évaluation finale](#). L'évaluation finale doit être achevée avant la fin de l'exécution et ses coûts doivent être supportés par le programme conjoint. Le rapport d'évaluation finale doit être envoyé par le Coordonnateur résident des Nations Unies au secrétariat du F-OMD. Ce dernier peut être contacté pour des conseils en cas de besoin.

---

<sup>1</sup> Veuillez consulter les directives pour l'exécution des programmes conjoints du Fonds pour la réalisation des OMD à [http://www.mdgfund.org/sites/all/themes/custom/undp\\_2/docs/MDG-F%20Joint%20Implementation%20Guidelines.pdf](http://www.mdgfund.org/sites/all/themes/custom/undp_2/docs/MDG-F%20Joint%20Implementation%20Guidelines.pdf)

<sup>2</sup> Vous trouverez des exemples sur notre site Web à [Resources | MDG Fund](#).

<sup>3</sup> Voir la page « Nos Ressources » à : <http://www.mdgfund.org/fr/content/managementtools> ou <http://www.mdgfund.org/sites/default/files/Conseils%20g%C3%A9n%C3%A9raux%20pour%20la%20r%C3%A9daction%20d%27un%20rapport%20d%27%C3%A9valuation%20finale.pdf>

(ii) **Rapport Narratif final**<sup>4</sup> : établir un projet de **rapport final du programme conjoint** et organiser un **examen final du programme** par le Comité de gestion de programmes et par le Comité national de pilotage pour comparer les résultats du programme aux produits (*outputs*) et réalisations (*outcomes*) attendus. Une copie du Rapport final sera soumise au secrétariat du F-OMD et au bureau du FAMD via le Coordonnateur résident des Nations Unies au plus tard un mois après la date de fin du programme conjoint.

(iii) **Clôture opérationnelle** : tous les contrats (par exemple de personnel, d'infrastructure, de services et de fournitures) devront avoir été exécutés avant la fin du programme conjoint. Cependant, les paiements en attente de règlement pourront être réglés après cette date.

- Le **plan de durabilité** pour chaque programme conjoint ainsi que la **stratégie de sortie** correspondante, s'ils ne sont pas encore disponibles, devront être élaborés au cours des six derniers mois du programme conjoint, en identifiant clairement les fonctions et la livraison des produits.
- Conformément aux principales politiques du Fonds, à savoir l'appui à l'appropriation et au leadership national des interventions de développement, nous encourageons fortement le **transfert adéquat aux contreparties et entités nationales des actifs** achetés par le programme conjoint, pour permettre à celles-ci de continuer à assurer la durabilité des résultats du programme. Le Comité de gestion de programmes devra avaliser la proposition de transfert des actifs, et chaque agence procédera ensuite au transfert conformément à ses règles et réglementations.
- Mettre à jour la **liste d'inventaire, le transfert et la disposition des actifs**.

(iv) **Clôture financière** : Comme indiqué dans le protocole d'accord signé entre le bureau du FAMD et chaque agence participante des Nations Unies, les règles et réglementations correspondantes s'appliqueront à la clôture financière des programmes. Par conséquent, le calendrier de règlement des dépenses et paiements pourra varier selon les agences. Enfin, des rapports financiers certifiés seront fournis aux sièges de l'agence des Nations Unies.

De façon à éviter de devoir retourner des fonds non dépensés suite à des économies ou à une surbudgétisation des activités par des agences des Nations Unies, on procédera à un examen minutieux de la situation financière du programme six mois avant la fin de ce dernier (si cet examen n'a pas eu lieu précédemment), de façon à utiliser les ressources accumulées à la suite d'économie ou de surbudgétisations de certaines activités dans le but de renforcer d'autres aspects de l'exécution du programme.

**Tous les fonds non engagés à la date de fin du programme conjoint devront être retournés par chaque agence des Nations Unies au bureau du FAMD (AA).**

**Les fonds non dépensés après la clôture des comptes seront également retournés au bureau du FAMD. Les sièges des agences des Nations Unies seront les principaux interlocuteurs du bureau du FAMD en ce qui concerne le retour des fonds.**

Bien cordialement,

Sophie de Caen.

---

<sup>4</sup> Un modèle de « Rapport Narratif Final - Programme Conjoint F-ODM » est disponible sur notre site Web sur la page « Nos Ressources » à : <http://www.mdgfund.org/fr/content/managementtools>.